

# AMÉLIORER SON CADRE DE VIE AVEC LE PRÊT ACHÈVEMENT DE TRAVAUX

Financer des travaux d'achèvement  
dans sa résidence principale située à Mayotte

## BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS LIÉES AU LOGEMENT



- Toute personne, propriétaire occupant de sa résidence principale

→ Le logement doit se situer à Mayotte

## OPÉRATIONS FINANÇABLES



- **Travaux d'achèvement :** travaux de gros oeuvre, d'extension de la surface habitable, de menuiseries, d'installations sanitaires, d'alimentation en eau ou en électricité, ...

## NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE



- Prêt jusqu'à 50 000 €
- Taux d'intérêt nominal annuel : 0 % hors assurance obligatoire
- Durée de remboursement : dans la limite de 20 ans



## Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple de remboursement au 4 janvier 2022 pour un emprunteur âgé de 35 ans au moment de l'entrée dans l'assurance : pour un montant de 25.000,00 € sur 20 ans au taux nominal annuel débiteur fixe de 0 %, soit un TAEG fixe de 0,12 % assurances décès-PTIA-ITT comprises, remboursement de 240 mensualités de 105,42 €, soit un montant dû par l'emprunteur de 25.300,00 €. L'assurance décès-PTIA-ITT proposée par Action Logement Services est souscrite auprès des mutuelles MUTLOG immatriculée au répertoire SIREN sous le n°325 942 969 et MUTLOG Garanties immatriculée au répertoire SIREN sous le n°384 253 605, Mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - 75 quai de la Seine, 75940 PARIS cedex 19. Dans cet exemple, en cas de souscription de l'assurance proposée, le coût mensuel de l'assurance, compris dans chaque mensualité, sera de 1,25 € et il est compris dans la mensualité en cas de souscription. Taux annuel effectif de l'assurance de cet exemple : 0,12 %. Le montant total dû au titre de cette assurance est de 300,00 €. Simulation susceptible d'évoluer en fonction de la situation du demandeur et de la législation. Les conditions définitives seront précisées dans l'offre de prêt.



Prêt soumis à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyé sous réserve de l'accord du prêteur Action Logement Services.



### BON À SAVOIR ! .....

- Prêt sans intérêt ni frais de dossier



### + D'INFOS

>> Consultez notre site Internet :  
[actionlogement.fr/  
outre-mer](http://actionlogement.fr/outre-mer)



### CONTACTEZ-NOUS .....

- Mayotte : 02 69 60 90 40

